

Règlement du tournoi de jeu de société

La Grande Récré organise un tournoi de jeu de société du 16 au 18 juin 2023, dont le règlement suit :

ARTICLE 1 : DÉROULEMENT DU JEU

Article 1-1 : Période

Le tournoi de jeu de société aura lieu du 16 au 18 juin 2023, de 14h à 17h.

Article 1-2 : Lieu du jeu

Le tournoi aura lieu dans la boutique La Grande Récré au centre commercial PlaYce.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ELIGIBILITÉ À PARTICIPER

Le tournoi est réservé à toutes personnes physiques, de 6 ans d'âge minimum.

Sont exclus de la participation au jeu, les membres du personnel de CFAO RETAIL CAMEROUN (ADIALEA, PlaYce Cameroun), pour des raisons de transparence et d'intégrité dans le processus de déroulement dudit jeu ?

Le jeu est exclusivement réservé aux personnes physiques. Aucune organisation ou personne morale de quelque nature qu'elle soit ne peut, par conséquent, prétendre être désignée gagnante et/ou bénéficiaire d'une dotation.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 3-1 : Comment participer ?

Pour participer, le client doit faire enregistrer son nom et prénom, son numéro de téléphone, sa date de participation et sa catégorie auprès de l'accueil de la boutique La Grande Récré, PlaYce Yaoundé.

Le tournoi de jeu de société a un nombre limité de place à 16 participants par jour.

Article 3-2 : Mécanisme

- Les 16 participants seront séparés en deux catégories : Les participants vont affronter 8 joueurs professionnels de l'Association Scrabble Tennis Club.
- Les participants vont affronter 8 joueurs professionnels de l'Association Scrabble Tennis Club. Les professionnels seront séparés en deux catégories : 2 Seniors et 2 Juniors.
- Les phases de poules (A & B) auront lieu le vendredi et le samedi à raison d'une poule par jour. Dans chaque poule, 8 inscrits (4 seniors & 4 juniors) vont affronter 4 professionnels pour un total de 8 matches par jour.
- Les deux meilleurs amateurs ayant le plus de points pour chaque catégorie (senior & junior) dans les deux poules gagneront leur place en demi-finale.
- Les 8 professionnels vont s'affronter et les deux de chaque catégorie ayant le plus de points dans les deux poules gagneront un ticket direct pour la finale de professionnel le dimanche.

- La demi-finale se tiendra le dimanche 18 juin. Elle opposera les deux meilleurs amateurs des poules (A & B) pour chaque catégorie.
- Il y aura 4 matchs qui se dérouleront ainsi :
A-S1 vs B-S1 / A-S2 vs B-S2 / A-J1 vs B-J1 / A-J2 vs B-J2
- Juste après la finale, les deux meilleurs amateurs de chaque catégorie s'affronteront pour la finale. Il y aura 4 matchs de finale comme ci-dessous :
Une finale amateur Junior ; une finale amateur Senior
Une finale professionnelle Junior ; une finale professionnelle Senior
- À la fin des matchs, les 4 gagnants seront annoncés.

ARTICLE 4 : DOTATION EN LOT

Les gagnants de chaque catégorie remportent une carte cadeau d'une valeur de 15 000^{FCFA} à faire valoir dans la boutique La Grande Récré, située au centre commercial Playce Yaoundé. Un rafraîchissement et des goodies de notre partenaire Biscuiterie BOBO sont offerts à tous les participants.

ARTICLE 5 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données personnelles communiquées lors de la participation au tournoi de jeu de société pourront faire l'objet d'un traitement informatique par les sociétés organisatrices, afin de soumettre aux participants ses offres commerciales. En revanche, les sociétés organisatrices s'interdisent de communiquer ces données à des tiers.

ARTICLE 6 : RESPECT DES RÈGLE DU JEU

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par les sociétés organisatrices dans le respect des lois en vigueur au Cameroun. Aucune réclamation afférente à ce jeu ne pourra être reçue passée la date de publication visée ci-dessus.

Toutefois, tout litige né du présent règlement fera l'objet d'un arrangement à l'amiable. À défaut d'entente entre les Parties au-delà de trente (30) jours, il sera soumis devant les Tribunaux compétents de Yaoundé.

ARTICLE 7 : DEPOT ET COMMUNICATION DU RÈGLEMENT

Le règlement sera publié sur le site : www.playce-yaounde.cm

ARTICLE 8 : LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité des sociétés organisatrices ne saurait être engagée si le présent tournoi de jeu de société devait être modifié, écourté ou annulé pour des raisons indépendantes de leurs volontés ou en cas de force majeure. Si pareille situation se présente, aucune indemnité ne pourra être réclamée par qui que ce soit aux sociétés organisatrices.

Lesdites sociétés n'encourront aucune responsabilité en cas d'incident technique empêchant le bon déroulement du jeu.

De plus, la responsabilité de ces sociétés ne saurait en aucun cas être retenue en cas de non-réception du message de confirmation.